

1. But et objet des conditions générales

Les présentes conditions générales (ci-après : « CG ») ont pour but de fixer les conditions auxquelles Myki SNC (ci-après : « MykiStudio ») fournit à ses clients des services. Elles s'appliquent à toute relation contractuelle entre MykiStudio et ses clients dès l'instant où ceux-ci en ont eu connaissance, à la signature du devis proposé. Le devis signé par le client fait office de contrat et confirme l'acceptation des présentes CG. Les dispositions prévues dans un contrat spécifique conclu entre les parties priment sur les CG, qui s'appliquent alors à titre complémentaire dans le cadre de la relation contractuelle. Sauf accord écrit et signé par MykiStudio, les conditions contractuelles qui émanent du client ne sont pas applicables.

2. But et objet des conditions générales

2.1. Description

Par services, est entendu l'ensemble des prestations que MykiStudio fournit au client. Les services de MykiStudio font l'objet d'une offre écrite acceptée par le client qui fait office de contrat. Par la signature du devis, le client s'engage contractuellement à respecter les conditions générales.

2.2. Honoraires

Pour toute prestation dont la rémunération n'est pas expressément prévue par contrat spécifique entre les parties, MykiStudio facture ses services au tarif suivant : CHF 120.-/heure. Un supplément est facturé pour les prestations fournies par MykiStudio sur demande du client en dehors des jours ouvrables : Le tarif est majoré de 50% pour un travail imposé le weekend ou lors de jour férié. Le tarif est également majoré pour une demande pour un travail au delà de 20h les jours ouvrables. Les tarifs s'entendent hors TVA. Cette charge est supportée par le client.

2.3. Frais de déplacement et autres frais

Les frais de déplacement et autres frais annexes nécessaires à l'exécution des services vidéos et événementielles de MykiStudio sont à charge du client. Ces frais et leur prix sont annoncés et validés au préalable par MykiStudio au client.

2.4. Facturation et contestation

Sauf dispositions contraires du contrat spécifique, MykiStudio adresse ses factures au

client à la fin de chaque mission sur la base du devis signé par le client. Les factures de MykiStudio sont payables dans les 30 jours à compter de la date de facturation. En cas de retard de paiement, MykiStudio est en droit de mettre à la charge du client un intérêt de retard au taux de 5% l'an. Sauf réception par MykiStudio d'une réclamation écrite du client dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la facture, celle-ci est réputée acceptée. Un acompte de 30% est à verser par le client à la signature du devis.

2.5. Non-exclusivité

Le client reconnaît que la relation contractuelle qui le lie à MykiStudio ne comporte aucune exclusivité en sa faveur et que MykiStudio peut accomplir des missions identiques ou similaires pour son propre compte ou celui de tiers.

2.6. Obligations et garanties

MykiStudio s'engage à tout mettre en œuvre pour fournir au client les ressources humaines adéquates pour l'exécution des prestations conformément aux normes prévalant dans l'industrie et à prendre toutes les mesures raisonnables possibles pour répondre aux spécifications exigées par le client, conformément aux termes du contrat spécifique ou de l'offre. MykiStudio s'engage à fournir des services de façon professionnelle, dans les règles de l'art et conformément aux usages de la branche. Lors de réclamations dans le cadre de prestations de service, les mesures correctives seront entreprises gratuitement, à l'exclusion de toute autre prétention du client, s'il s'avère que MykiStudio en est responsable et ce pour autant qu'aucun manquement ne soit imputable au client ou à ses propres mandataires. MykiStudio se réserve le droit de refuser les demandes d'intervention en dehors des heures de travail usuelles.

2.7. Fin du contrat

Lorsque les parties ont conclu un contrat spécifique, les modalités de fin du contrat y sont définies. En l'absence de contrat spécifique, le contrat prend fin lorsque chacune des parties a exécuté ses prestations de manière conforme à son contrat. Chacune des parties peut résilier ou révoquer le contrat avant la fin de l'exécution complète.

Les modalités suivantes s'appliquent lorsque le client résilie ou révoque le contrat :

- Le client envoie une annonce écrite de révocation expresse et inconditionnelle ;
- MykiStudio cesse ses prestations dès réception de l'avis de révocation du contrat ;
- Le client verse à MykiStudio le montant de ses honoraires pour l'activité déployée et pour les autres frais déjà engagés par MykiStudio dans le cadre de l'exécution du contrat, jusqu'à la date de réception de l'avis de révocation.

Si le montant est inférieur au 30% d'acompte, MykiStudio rembourse la différence. Si il est supérieur au 30% d'acompte, le client paye la différence. Pour le surplus, les dispositions relatives au contrat de mandat du CO (art. 394 ss CO) sont applicables. Le contrat est également réputé exécuté si le client ne donne aucune réponse ou retour dans un délai supérieur à 10 jours après l'envoi des versions finales des prestations au client.

3. Propriété intellectuelle

3.1. Résultat des prestations

Le résultat des services demeure la propriété exclusive de MykiStudio qui est en droit d'en faire usage, sous réserve du respect des éléments confidentiels du client qui y sont intégrés. Le client quant à lui bénéficie, dans la mesure où il s'est acquitté des paiements agréés, d'un droit d'utilisation non exclusif et permanent.

3.2. Savoir-faire

MykiStudio conserve le droit d'utiliser toute idée, concept et procédé dont elle a fait usage ou qu'elle a développé dans l'accomplissement des services, seule ou en collaboration avec le client.

3.3. Inventions

Tous les droits, notamment de propriété intellectuelle, relatifs à toute invention, amélioration ou autre découverte, brevetable ou non, faite par MykiStudio dans le cadre de l'exécution du contrat lui appartiendront exclusivement, étant précisé que le client pourra en faire librement usage de façon non exclusive dans la mesure où l'invention, l'amélioration ou la découverte en question est indispensable à l'utilisation du résultat des services convenus.

Dans l'hypothèse où ladite invention, amélioration, découverte serait le fruit de la collaboration entre MykiStudio et le client, ces droits appartiendront à chacune des parties, qui pourra chacune en faire un usage libre, sous réserve de leur obligation respective de confidentialité.

4. Divers

4.1. Annulation de tout accord antérieur

Les présentes CG remplacent et annulent tout accord antérieur, écrit ou verbal, conclu entre les parties, dans la mesure où il porte sur le même objet. Les contrats spécifiques conclus antérieurement restent pleinement valables, les présentes CG s'appliquant à titre complémentaire.

4.2. Nullité partielle

Si les présentes CG venaient à être frappées de nullité, totale ou partielle, ou dépourvues d'effet juridique, les autres dispositions des CG demeurent néanmoins applicables. Dans cette hypothèse, les parties interpréteront et appliqueront les CG de manière à atteindre dans toute la mesure du possible le but visé par les parties nulles ou dépourvues d'effet juridique.

4.3. Interdiction de compensation

Le client renonce d'ores et déjà irrévocablement et inconditionnellement à compenser toute créance qu'il pourrait éventuellement posséder à quelque titre que ce soit vis-à-vis de MykiStudio, avec les honoraires dus à cette dernière aux termes d'un contrat.

4.4. Règlement amiable

Les parties s'engagent en cas de litige entre elles à entreprendre de bonne foi tous les efforts nécessaires afin de tenter de le résoudre par la voie amiable.

4.5. For et droit applicable

Le présent contrat est soumis exclusivement au droit suisse. Les parties acceptent la compétence des autorités judiciaires. Le for juridique est à Genève pour le règlement de tout conflit qui pourrait naître de l'interprétation et de l'application des présentes CG ou de tout contrat qui y est soumis et qui n'aurait pas pu être réglé par la voie amiable.